

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 JUILLET 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE RILATIVA À A REALIZAZIONE DI U
PRUGETTU D'ACCUNCIAMENTU DI A TRAVERSA DI
BIGUGLIA NANTU À L'ANZIANA RD 62 - CUMUNA DI
BIGUGLIA**

**CONVENTION RELATIVE À LA RÉALISATION DU PROJET
D'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSE DE BIGUGLIA SUR
L'EX-RD 62 - COMMUNE DE BIGUGLIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la convention de financement avec la commune de Biguglia pour la réalisation du projet d'aménagement de la traverse de Biguglia sur l'ex. RD 62.

I - OBJET DE L'OPERATION

L'ex. RD 62, dite « route du Lancone » en traverse de Biguglia est fréquemment empruntée. L'habitat en bordure de voie y est dense et comporte de nombreux accès à la route.

La route du Lancone permet en outre de relier le groupe des lotissements de « Saint Antoine » et des « Hauts de Biguglia » avec le centre urbain.

Un aménagement de sécurité s'avère en conséquence nécessaire.

La Collectivité de Corse souhaite réaliser un cheminement piéton ainsi que la restructuration de la voirie sur l'ex. RD 62, du PK 0.150, proche du carrefour giratoire de Casatorra, jusqu'au PK 0.250, dernier accès existant au lotissement des « Hauts de Biguglia », en traversant le carrefour du lotissement « Saint Antoine ».

La zone de travaux s'étend sur 1,15 kms, comme indiqué dans le plan ci-après :



Tronçon d'étude
sur la RD n°62

Extrait Géoportail



II - AMENAGEMENT PROJETE

L'aménagement projeté comprend la création :

- d'un cheminement piéton, avec la réalisation d'un trottoir
- de passages surélevés avec des passages piétons,
- la reprise des ouvrages hydrauliques de la section aménagée,
- la mise en place d'un éclairage à leds,
- la réfection de la chaussée et de la signalisation

III - COÛT DE L'OPERATION

Le coût de l'opération est estimé comme suit :

TRAVAUX	MONTANT HT
Prix généraux	161 900 €
Travaux de génie civil en amiante	1 490 500 €
Travaux d'enrobés	250 847 €
Réseau d'eaux pluviales	367 920 €
Travaux d'éclairage public	30 325 €
Travaux de signalisation	32 097 €
Mobilier urbain	7 940 €
TOTAL HT arrondi	2 341 530 €
TOTAL TTC	2 575 683 €

Il vous est proposé d'affecter les crédits nécessaires à cette opération, soit un montant de 2 600 000 € sur l'opération 1121Q320 – *Traverse de Biguglia*

IV - FINANCEMENT

S'agissant d'un aménagement en traversée d'agglomération, les travaux seront cofinancés par la Commune et la Collectivité de Corse sur la base d'une convention

suivant les termes de la délibération n° 19/233 AC du 25 juillet 2019 approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération.

<u>POPULATION DE LA COMMUNE</u> (Population DGF)	<u>TAUX COMMUNAL</u>
< à 300 habitants	0 %
300 à 600	5 %
600 à 1 100	10 %
1 100 à 1 700	15 %
1 700 à 2 500	20 %
2 500 à 10 000	30 %
10 000 à 15 000	40 %
> 15 000 habitants	45 %

Conformément aux dispositions de la délibération susvisée et au vu de la population de la commune de Biguglia et du degré d'effort fiscal, le taux de la participation communale sur les travaux d'aménagements sera de 30 % pour les travaux suivants :

- L'assainissement pluvial
- Les travaux de trottoirs et plateaux
- Les travaux type mobilier, gardes corps, et parapets
- Les travaux d'éclairage public

Les travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération.

La répartition financière s'établit ainsi comme suit :

Montant de l'opération : **2 341 530 € HT et 2 575 683 € TTC**

Collectivité de Corse : **2 135 225 € HT**

Commune de Biguglia : **206 305 € HT**

Une convention d'entretien et de financement fixe les engagements respectifs de la Collectivité de Corse et de la commune de Biguglia. La répartition financière détaillée des travaux de la traverse est présentée en annexe au présent rapport et à la convention.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex-Route Départementale 62 dans la traversée de Biguglia ainsi que son financement pour un montant total de **2 341 530 € HT**, soit **2 575 683 € TTC** ;
- **D'AFFECTER** les crédits nécessaires à la réalisation de cet aménagement ;

- **D'APPROUVER** la répartition financière suivante en ce qui concerne l'opération, en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

Collectivité de Corse : **2 135 225 € HT**

Commune de Biguglia : **206 305 € HT**

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'entretien et de financement avec la commune de Biguglia.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.